

Il faut accepter d'augmenter les prélèvements

Les déficits progressent de façon vertigineuse depuis deux ans: déficit budgétaire voté à 67 milliards d'euros et porté désormais à plus de 130 milliards, déficit de la sécurité sociale évalué à plus de 20 milliards, déficit du commerce extérieur estimé à 55 milliards. Mais ce qui est peut-être plus grave encore, c'est le sentiment de fuite en avant – alimenté notamment par le projet de grand emprunt – et de passivité devant les déficits qui crée dans le pays un climat de fatalisme que l'on n'avait pas connu depuis la fin de la IV^e République.

Certes, il y a la crise, mais les déficits avaient déjà commencé à se creuser dès avant la crise. Et surtout, il ne faudrait pas aujourd'hui que celle-ci devienne un argument commode comme l'étaient les déficits prétendument structurels avant 1958.

Car, face à une telle situation, quand les limites raisonnables du recours à l'emprunt ont été atteintes - et elles le sont depuis longtemps -, et quand l'effort de réduction des dépenses s'essouffle, il n'y a pas d'autre solution que le recours aux prélèvements, et surtout aux prélèvements généraux, seuls capables de mobiliser des moyens significatifs, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu et éventuellement, l'impôt sur les sociétés, pour le budget de l'État, et la CSG ou la CRDS pour le déficit de la sécurité sociale.

Mais recourir aux prélèvements généraux ne peut se faire que dans un contexte fort de solidarité et de justice sociale et fiscale. Dans un contexte de crise, ce recours doit viser en priorité les revenus les plus élevés car on a trop oublié, dans notre pays, qu'il est normal que ceux qui sont les plus favorisés contribuent le plus à l'effort commun. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire, compte tenu de la crise, que cet effort soit dans un premier temps considérable, car il est d'abord urgent d'envoyer un signe et de montrer que le temps des baisses d'impôts répétées est révolu.

Or, il faut bien dire que le Président de la République et le Gouvernement sont extraordinairement gênés sur ce terrain, puisque l'augmentation de l'un ou l'autre de ces impôts ou prélèvements actionnerait automatiquement le bouclier fiscal. Cette gêne est particulièrement visible si l'on considère que pour compenser l'écart de recettes entre l'ancienne taxe professionnelle et la nouvelle contribution économique territoriale, le Gouvernement en vient, outre la taxe carbone, à envisager la création d'impôts fondés sur les techniques fiscales les plus archaïques – l'impôt appliqué directement à tel ou tel actif: pylône, éolienne ou transformateur – pour ne pas avoir à recourir à une forme d'imposition qui impacterait d'une manière ou d'une autre le bouclier fiscal.

Il est indispensable que l'on sorte de cette impasse.

D'abord en écartant le bouclier fiscal, soit en le supprimant purement et simplement, soit en suspendant son application jusqu'à ce que nos finances publiques soient assainies et que nous soyons, par exemple, revenus dans les critères du pacte européen de stabilité et de croissance, soit encore en plafonnant ce bouclier pour qu'il ne s'applique qu'aux contribuables imposés aux premières tranches de l'impôt sur le revenu. Ensuite, en augmentant le niveau des prélèvements – par exemple, 0,25 point de CRDS, plutôt qu'élargir le forfait hospitalier -, en assurant une dose suffisante de progressivité et en assortissant cet effort de la remise en cause d'un certain nombre de niches fiscales.

C'est là la seule voie praticable si l'on prétend garder un minimum de sens des responsabilités, et cela dès le budget 2010, à moins que l'on ait décidé de vivre jusqu'en 2012 sur les ressources du grand emprunt.

Daniel GARRIGUE
Député non-inscrit (ex UMP) de la Dordogne